



éduscol

Concours général des lycées session 2019

Procédure d'inscription

À l'attention des ambassades

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.
Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable du Directeur général de l'enseignement scolaire.
La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code la propriété intellectuelle.

Octobre 2018

Procédure d'inscription au Concours général des lycées Session 2019

À l'attention des ambassades

Les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades veilleront à informer les agents des établissements français à l'étranger des points suivants.

Les notes de service portant organisation du concours général des lycées session 2019 et précisant les conditions d'inscription, paraîtront au Bulletin officiel début du mois de novembre.

1. Inscription des ambassades

Les inscriptions s'effectuent sur le site <https://www.cgweb.education.gouv.fr>
du **lundi 12 novembre 2018** au **lundi 3 décembre 2018 minuit (heure de Paris)**.

Tous les correspondants dans les ambassades doivent s'inscrire sur CGWEB afin de déterminer le courriel d'identification et générer un mot de passe.

The screenshot shows the CGWEB website interface. At the top left, there are logos for the French Republic and the Ministry of National Education and Youth. The main header reads "CGWEB : Concours général des lycées et des métiers". A blue navigation bar contains the text "Inscription à l'application". Below this, a breadcrumb trail shows "Accueil > Inscription". The page is divided into two main sections: "Pour vous inscrire, si vous êtes :" and "Déjà inscrit, identifiez vous :". The first section lists four options with links: "Un établissement d'enseignement, cliquez ici", "Une ambassade représentant les établissements français d'enseignement de votre pays, cliquez ici", "Un rectorat, cliquez ici", and "Le SIEC, cliquez ici". The second section features a login form with fields for "Courriel" and "Mot de passe", a "Valider" button, and a link for "J'ai oublié mon mot de passe". A home icon is visible in the bottom right corner of the page content area. The footer of the page is a purple bar with the text "Ministère de l'Éducation nationale".



Inscription d'une ambassade

Accueil > Inscription d'une ambassade

*Les champs indiqués par une * données obligatoires*

Civilité *	Monsieur ▼
Nom *	<input type="text"/>
Prénom *	<input type="text"/>
Titre *	<input type="text"/>
Indiquez votre ambassade *	Choisissez... ▼
Adresse e-mail *	<input type="text"/>

Ministère de l'Éducation nationale

Après avoir validé, un courriel sera automatiquement envoyé à l'adresse saisie afin qu'un mot de passe puisse être défini.

2. Inscription des établissements et inscription des candidats

A) Inscription des établissements

Tous les établissements (en métropole, DROM, étranger) doivent obligatoirement s'inscrire sur CGWEB.

B) Inscription des candidats

Les inscriptions des candidats se font dans les établissements du **lundi 12 novembre 2018 au lundi 3 décembre 2018 minuit (heure de Paris)**.

Une notice de procédure d'inscription est mise à disposition des établissements sur le site Eduscol.

3. Validation des candidatures

Une fois les candidatures saisies, les établissements retournent les fiches de confirmation d'inscription aux correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades le **mardi 11 décembre 2018 au plus tard**.

Les fiches non revêtues des trois signatures (celle du candidat, de son enseignant et de son chef d'établissement) ne sont pas recevables.

Les candidatures proposées par les établissements scolaires sont ensuite validées par les correspondants dans les ambassades le **vendredi 21 décembre 2018 au plus tard**.

Cette date doit être impérativement respectée dans la mesure où la DGESCO procédera à l'extraction sur l'application CGWEB des candidatures définitives validées par les ambassades le **mardi 8 janvier 2019**.

Dans l'onglet « Valider les inscriptions », le correspondant a le choix entre une validation par :

- Discipline, établissement, élève
- Etablissement, élève, discipline

Les correspondants peuvent valider candidat par candidat ou procéder à une validation globale.

Dans l'onglet « Etat des candidatures », ils auront une vision des candidatures validées ou non. Une extraction sous excel est disponible.

Dans l'onglet « Les chiffres », ils auront une vision globale de toutes les disciplines avec le nombre d'inscrits (candidatures saisies) et le nombre de candidats (candidatures validées). Une extraction sous excel est disponible et ne concerne que le nombre de candidats (candidatures validées).

Après vérification de l'ensemble des candidatures, les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades peuvent télécharger l'extraction de l'onglet « Les chiffres » afin d'établir les convocations des candidats et d'éditer la liste officielle des candidats de leur pays, qu'ils rendent publique.

À noter : cas particulier des candidats du Centre national d'enseignement à distance

Le centre de Rennes du CNED est habilité à présenter des candidats.

L'application génère automatiquement un « *établissement CNED* ».

Si des candidats s'inscrivent au titre de « *candidat CNED* », les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades doivent traiter ces inscriptions comme les autres candidatures.